

BENETEAU S.A.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 8 714 720 Euros
Siège Social : Les EMBRUNS - 16 boulevard de la Mer
85803 SAINT GILLES CROIX DE VIE
R.C.S. La Roche sur Yon B 487 080 194 APE 741J
Exercice Social : du 1er Septembre au 31 Août

Bilan consolidé au 28 février 2006

ACTIF	Note	Net K€ 28.02.06	Net K€ 31.08.05
Immobilisations incorporelles		1 446	1 435
Immobilisations corporelles		194 153	183 975
Participations dans les entreprises associées		7 067	6 749
Actifs financiers non courants		518	445
Actifs d'impôts différés		1 544	1 512
Actifs non courants		204 728	194 116
Stocks et en-cours		193 892	111 291
Clients et autres débiteurs		101 404	69 869
Autres créances	Note 7	24 428	21 116
Actifs d'impôts exigibles		38	
Autres actifs financiers	Note 4	35 999	148 712
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 4	14 439	15 398
Actifs courants		370 200	366 386
Total Actif		574 928	560 502

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		K€	K€
	Note	28.02.06	31.08.05
Capital		8 715	8 715
Primes		27 850	27 850
Actions propres		-30 866	-26 327
Réserves consolidées		271 142	226 766
Résultat consolidé		14 721	64 414
Capitaux propres (Part du Groupe)		291 562	301 418
Intérêts minoritaires		17	35
Total Capitaux propres	Note 5	291 579	301 453
Provisions	Note 6	4 512	4 472
Avantages au personnel	Note 6	6 822	6 545
Emprunts à long terme		1 726	2 185
Passifs d'impôts différés		839	423
Passifs non courants		13 899	13 625
Emprunts à court terme et partie courante des emprunts à long terme		26 137	17 126
Fournisseurs et autres créditeurs		127 616	78 579
Autres dettes	Note 7	107 536	133 800
Autres provisions		7 961	7 921
Autres passifs financiers		92	0
Dettes d'impôt exigible		108	7 998
Passifs courants		269 450	245 424
Total des capitaux propres et passif		574 928	560 502

Compte de résultat consolidé au 28 février 2006

COMPTE DE RESULTAT	Note	K€ 28.02.06	K€ 31.08.05	K€ 28.02.05
Chiffre d'affaires	Note 9	318 868	774 135	305 440
Autres produits de l'activité		687	997	434
Achats consommés		-211 531	-392 627	-206 498
Charges de personnel		-95 771	-185 309	-89 798
Charges externes		-43 697	-69 036	-38 580
Charges non récurrentes		0	-3 030	0
Impôts et taxes		-6 103	-12 022	-5 427
Amortissements		-18 077	-31 829	-15 482
Variation des stocks de produits finis et en-cours		76 214	13 305	71 272
Autres produits et charges d'exploitation		-149	-978	-1 221
Résultat opérationnel	Note 9	20 441	93 606	20 140
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		846	1 364	685
Coût de l'endettement financier brut		-669	-821	-277
Coût de l'endettement financier net		177	543	408
Autres produits et charges financières	Note 7	1 156	2 681	1 029
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		360	1 147	451
Charge d'Impôt sur les résultats		-7 401	-33 535	-7 225
Résultat net de la période	Note 9	14 733	64 442	14 803
Part des intérêts minoritaires		12	28	10
Résultat net (Part du Groupe)		14 721	64 414	14 793
Résultat de base par action		0,90	3,90	0,90
Résultat dilué par action		0,90	3,90	0,90

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Réserv. Convers.	Résultat	Capitaux propres, Part du groupe	Intérêts minorit.	Total des capitaux propres
Situation nette au 31/08/2004	8 715	27 851	-26 365	193 876	-6 881	58 275	255 470	29	255 499
Affectation du résultat 2003/04				58 275		-58 275	0		0
Distribution de dividendes				-20 089			-20 089	-22	-20 111
Ecart de conversion					-81		-81		-81
Emission d'actions							0		0
Mouvements sur actions propres			38	1 494			1 532		1 532
Résultat de l'exercice						64 414	64 414	28	64 442
Autres				172			172		172
Situation nette au 31/08/2005	8 715	27 851	-26 327	233 729	-6 962	64 414	301 418	35	301 453
Affectation du résultat 2004/05				64 414		-64 414	0		0
Distribution de dividendes				-21 643			-21 643	-30	-21 673
Ecart de conversion					971		971		971
Emission d'actions							0		0
Mouvements sur actions propres			-4 539	14			-4 525		-4525
Résultat du premier semestre 2005/2006						14 721	14 721	12	14 733
Autres (1)				620			620		620
Situation nette au 28/02/2006	8 715	27 851	-30 866	277 134	-5 991	14 721	291 562	17	291 579

(1) détail des autres variations

- Norme IAS32 -39	638 k€ (note 7)
- Norme IFRS 2	226 k€
- Autres	(224) k€

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en milliers d'€	28/02/2006	31/08/2005
Résultat de la période	14 373	63 296
Élimin.des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation	18 867	33 856
<i>Ecart de change sur résultat</i>		0
<i>Amortissements et provisions</i>	18 451	34 563
<i>Plus ou moins values de cession</i>	2	15
<i>Impôts différés</i>	414	-722
Marge brute d'autofinancement	33 239	97 152
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(91 574)	(6 862)
<i>Stocks et encours</i>	(81 877)	(17 096)
<i>Créances</i>	(34 816)	(603)
<i>Impôt exigible</i>	7 928	1 425
<i>Dettes</i>	17 192	9 412
Total 1 - Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(58 335)	90 290
Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(28 352)	(72 177)
Cessions d'immobilisations	552	523
Dettes sur immobilisations	(10 393)	7 457
Total 2 - Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(38 193)	(64 197)
Opérations de financement		
Variation de capital	622	(565)
Actions propres	(4 525)	1 532
Dividendes versés aux actionnaires	(21 674)	(20 593)
Encaissements provenant de dettes financières	3 842	13 408
Remboursements de dettes financières	(308)	(9 142)
Total 3 - Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(22 043)	(15 360)
VARIATION DE TRESORERIE (1+2+3)	(118 571)	10 733
Trésorerie à l'ouverture	160 242	149 528
Trésorerie à la clôture	42 044	160 242
Dont Actions propres	0	5 245
Autres VMP	35 999	143 467
Disponibilités	14 439	15 398
Comptes bancaires créditeurs	(8 394)	(3 867)
Incid.des var.de cours des devises	373	(18)
Trésorerie nette à la clôture (hors actions propres et autocontrôle) (*)	23 075	140 133

(*) Au 28/02/2005, 34 287 milliers d'euros

PREAMBULE AUX COMPTES SEMESTRIELS

Les comptes semestriels sont présentés pour la période close au 28 février 2006 en appliquant la totalité des normes publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne.

Le groupe Bénéteau a choisi de présenter les comptes semestriels en appliquant la méthode dite « hybride », selon la recommandation 99-R-01 et la position de l'AMF : les comptes sont établis conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS, et les informations sur ces comptes sont présentées selon les règles nationales en vigueur.

Dans la mesure où les états financiers de l'exercice clos le 31 août 2006 devront être préparés sur la base des normes et interprétations IFRS en vigueur à cette date, il est possible que les informations chiffrées relatives à l'exercice 2005 présentées en comparatif des comptes 2006 soient différentes de celles présentées ci-après.

L'activité du groupe est traditionnellement saisonnière. A titre d'exemple, le chiffre d'affaires du premier semestre 2004/2005 représentait 39.5% du chiffre d'affaires annuel et le résultat opérationnel représentait 21.5% du résultat opérationnel annuel.

Le Directoire du 9 mai 2006 a arrêté les comptes semestriels consolidés en normes IFRS et a autorisé la publication des états financiers arrêtés au 28 février 2006.

Note 1-Faits marquants du semestre

Aucun fait marquant n'a été noté au cours du semestre.

Note 2 - Méthodes comptables

Pour la première fois à compter de l'exercice 2005/2006, le groupe Bénéteau applique les normes IFRS. Les ajustements résultant du passage des normes françaises aux nouvelles normes ont été portés dans les capitaux propres du bilan d'ouverture au 1^{er} septembre 2004, conformément à la norme IFRS 1. Une réconciliation entre le bilan du 31 août 2004, en normes françaises, et le bilan d'ouverture au 1^{er} septembre 2004, en normes IFRS, est présentée en note 10.

Par ailleurs certaines règles spécifiques à une première adoption, telles que définies par IFRS 1, ont été appliquées. Les options retenues, le cas échéant, sont indiquées dans les notes annexes concernées.

Les normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers ont été appliquées à compter du 1^{er} septembre 2005. L'impact de l'application de ces normes est relaté dans la note 7 relative aux instruments financiers.

2.1. Présentation des états financiers consolidés

Les notes et tableaux suivants sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Sont considérés comme « actifs courants », les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle d'exploitation normale, ou dans les douze mois suivant la clôture, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les « dettes courantes » sont constituées des dettes échues au cours du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les autres actifs ou dettes sont considérés comme « non courants ».

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la direction du groupe, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par ce changement.

2.2. Méthodes de consolidation

Intégration globale :

Les sociétés sont intégrées globalement en cas de contrôle exclusif résultant de la détention directe ou indirecte par Bénéteau SA de 50% des droits de vote des sociétés consolidées ou d'au moins 40% des droits de vote si aucun actionnaire n'a de pourcentage de contrôle supérieur.

Mise en équivalence :

Les sociétés conférant à Bénéteau SA une influence notable du fait de la possession directe ou indirecte de 20 à 50% des droits de vote sont mises en équivalence.

Méthodes appliquées au Groupe :

Au 28 février 2006, les sociétés du Groupe sont contrôlées de façon exclusive par Bénéteau SA. Les comptes de ces sociétés sont donc consolidés par intégration globale ; seule la société SGB Finance, dont le pourcentage de contrôle est de 48.9992%, est consolidée par mise en équivalence.

Les éliminations des opérations intra-groupe sont réalisées pour toutes les sociétés du Groupe suivant les règles applicables en matière de consolidation.

Les transactions entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats internes non réalisés compris dans l'actif immobilisé sont éliminés.

Le périmètre de consolidation et la liste des filiales sont présentés en note 3.

2.3. Regroupement d'entreprise et écart d'acquisition

Les acquisitions intervenues avant le 1^{er} septembre 2004 n'ont pas fait l'objet de retraitement, comme le permet la norme IFRS 1.

L'amortissement des écarts d'acquisition a été remplacé par une revue de perte de valeur, qu'il convient d'effectuer au moins une fois par an et plus souvent en cas d'indice de perte de valeur.

Cependant, pour le Groupe Bénéteau, la valeur nette des écarts d'acquisition à la date de transition est nulle.

2.4. Méthode de conversion

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis, pour le bilan au cours de la devise étrangère à la clôture, et pour le compte de résultat au cours moyen de l'exercice.

L'écart de change déterminé sur les comptes réciproques d'actif circulant et de dettes est reclassé dans les comptes d'écart de change de bas de bilan. Les écarts de change liés aux opérations réciproques d'exploitation sont classés en charges ou produits financiers selon le cas.

2.5. Actifs incorporels immobilisés

Les immobilisations acquises avant le 1^{er} septembre 2004 sont présentées en valeur historique, le groupe Bénéteau ayant choisi de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à évaluer certaines immobilisations corporelles et incorporelles à leur juste valeur à cette date.

Les actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

2.6. Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charge.

Les frais de développement engagés par le groupe au cours des exercices antérieurs entrant dans le processus de conception, de développement et de fabrication de bateaux différents ont été immobilisés.

Les frais de développement engagés pour la réalisation des moules sont immobilisés, car ils font partie de projets individualisés et leur recouvrabilité future peut raisonnablement être considérée comme assurée.

Ils sont présentés au bilan avec les moules auxquels ils se rattachent et amortis sur les mêmes durées que ces derniers, en linéaire sur 3 ans.

2.7. Amortissement et dépréciation des actifs incorporels immobilisés

Les actifs incorporels immobilisés ont une durée de vie déterminée. L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel :

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| - Concessions, brevets, licences | sur la durée de validité du dépôt |
| - logiciels | entre 1 et 3 ans |

Ils font l'objet de test de perte de valeur à chaque indice de perte de valeur.

2.8. Actifs corporels immobilisés

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles ou à leur coût de production pour la partie produite par le groupe.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

Lors de la conversion, le groupe a choisi d'adopter la valeur historique pour la valorisation de ses biens corporels les plus anciens.

2.9. Amortissement et Dépréciation des Actifs Corporels Immobilisés

L'amortissement est comptabilisé comme charge de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel.

Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet d'un test de « perte de valeur » lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les durées d'amortissements retenues sont les suivantes :

- | | |
|--|-------------|
| - aménagements sur terrains | 10 à 20 ans |
| - constructions d'exploitation | 20 ans |
| - installations et agencements des constructions | 10 à 20 ans |
| - matériel et outillage | 3 à 10 ans |
| - installations et agencements du matériel | 3 à 10 ans |
| - matériel de transport | 3 à 5 ans |
| - matériel et mobilier de bureau | 2 à 10 ans |

2.10. Location financement

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location - financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété des actifs loués. Ils sont comptabilisés, dès l'origine, au bilan

à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur la durée d'utilité, correspondant le plus souvent à la durée du contrat.

Les autres contrats sont des locations simples. Les loyers sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2.11. Actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, celui-ci est évalué à sa juste valeur majoré le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

Les actifs financiers classés dans les catégories « détenues à des fins de transaction » ou « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sur investissements financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrées en résultat. Les variations de juste valeur sur investissements financiers disponibles à la vente sont comptabilisées en capitaux propres sur une ligne distincte jusqu'à ce que l'investissement financier soit vendu ou sorti d'une autre manière.

La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché publié à la date de clôture pour les investissements financiers activement négociés sur un marché financier organisé. Pour les autres, elle est déterminée par référence à un instrument quasi-identique traité sur un marché, ou par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus de l'actif.

Les autres actifs financiers à long terme destinés à être détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.12. Stocks et encours

Les stocks de matières, marchandises et autres approvisionnements sont évalués à leur dernier coût connu, équivalent, pour l'essentiel de ces stocks, au coût d'acquisition (méthode "premier entré, premier sorti"), conformément aux principes utilisés au cours des exercices précédents.

Le coût de production des produits finis et travaux en cours comprend, outre le coût direct, les charges indirectes strictement imputables à la production, excluant les coûts de recherche et de service après vente.

La S.A. Construction Navale Bordeaux facture ses travaux à l'avancement pour les modèles dont la durée de réalisation est supérieure à un an.

Les provisions pour dépréciation sont calculées par différence entre la valeur brute déterminée selon les principes ci-dessus et la valeur nette probable de réalisation.

2.13. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont évalués à leur juste valeur. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne sont pas actualisées. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement à la clôture.

2.14. Capital et réserves

Lorsque le Groupe rachète ou vend ses propres actions, le montant payé ou encaissé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation de capitaux propres. Les actions propres sont déduites du total des Capitaux Propres et classées sous la rubrique « Actions Propres ».

2.15. Avantages du personnel

Indemnités de départ à la retraite :

Le groupe provisionne les indemnités de départ à la retraite, sur la base des dispositions conventionnelles. Il s'agit d'un régime à prestations définies. L'évaluation de la provision est réalisée par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées, sur la base d'un taux d'actualisation de 4%.

Médailles du travail :

Les médailles du travail sont liées à des accords d'entreprise s'appliquant aux différentes sociétés françaises du Groupe. Il s'agit de gratifications supplémentaires versées, en une fois, aux salariés qui justifient, à date, d'une certaine ancienneté. Le groupe provisionne leur montant selon la probabilité de présence dans le groupe des salariés à la date du versement.

2.16 Stock options

Les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat en contrepartie des réserves sur la période d'acquisition des droits d'exercice pour les salariés. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par un actuaire.

2.17. Provisions

Les provisions sont comptabilisées si les conditions suivantes sont remplies : lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ; s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et s'il est possible d'estimer de manière fiable le montant de l'obligation.

Lorsque le Groupe attend un remboursement, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct, s'il est quasi-certain.

2.18. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés sont valorisés au coût amorti.

2.19. Gestion des risques financiers

Afin de gérer son exposition aux risques de change découlant de son exploitation, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, contrats de change à terme, termes accumulatifs.

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'origine au coût d'acquisition. Ils sont évalués par la suite à la juste valeur. Les écarts sont constatés en résultat, sauf dispositions dérogatoires de la comptabilité de couverture.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue.

2.20. Impôts

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable dans sa conception étendue pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôts différés, liés à des pertes reportables, ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables.

2.21. Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, et que leur montant peut être évalué de manière fiable.

Les montants collectés pour le compte de tiers qui ne sont pas des avantages économiques allant à la société, ainsi que certains coûts liés aux prestations commerciales et les escomptes de règlement sont exclus des produits des activités ordinaires.

La S.A. Construction Navale Bordeaux facture ses travaux à l'avancement pour les modèles dont la durée de réalisation est supérieure à un an.

2.22. Résultat par action

- Résultat de base par action

Ce résultat est le rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré des actions en circulation.

- Résultat dilué par action

La société ne possède pas d'instrument qui conduise à une dilution. De ce fait le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

2.23. Information sectorielle

Le premier niveau et le deuxième niveau de l'information sectorielle du groupe sont respectivement le *secteur d'activité* et le *secteur géographique*.

Les activités opérationnelles du groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des produits et services rendus.

Au sein du groupe Bénéteau, un secteur regroupe des domaines d'activité stratégique fabriquant et commercialisant des produits similaires sur des marchés proches, c'est le secteur du bateau.

Les autres activités sont considérées comme des éléments de réconciliation.

Les actifs et passifs sectoriels sont utilisés ou résultent des activités opérationnelles de ce secteur. Les actifs et passifs qui n'ont pas pu être alloués sont présentés en élément de réconciliation.

Les produits des activités ordinaires sont ventilés par zone géographique en fonction de la localisation du client. Le Groupe possède des actifs en France, aux Etats-Unis, en Pologne, en Italie, en Espagne et en Angleterre.

Note 3 – Participations et périmètre de consolidation

Les filiales consolidées au 28 février 2006 sont les suivantes

BENETEAU SA	Intégration Fiscale				
	Société mère	X			
	siège	N° siren	% d'intérêts	Méthode	
Chantiers Bénéteau	St Hilaire-de-Riez - France	432 632 578	100,00	IG	X
Bénéteau Inc. Holding	Charleston - USA		100,00	IG	
Bénéteau USA Inc	Marion - USA		100,00	IG	
Bénéteau U.K	Southampton – Royaume-Uni		100,00	IG	
Bénéteau Espana	Barcelone - Espagne		99,97	IG	
Bénéteau Italia	Parme - Italie		95,00	IG	
Chantiers Jeanneau	Les Herbiers - France	423 894 310	100,00	IG	X
Ostroda Yacht	Ostroda - Pologne		100,00	IG	
Jeanneau America Inc	Annapolis - USA		100,00	IG	
Jeanneau Espana Newco	Madrid - Espagne		99,00	IG	
Construction Navale Bordeaux	Bordeaux - France	342 012 390	100,00	IG	X
Wauquiez International	Neuville en Ferrain - France	414 556 423	99,88	IG	X
Mariteam	Bordeaux - France	380 605 642	99,76	IG	X
Microcar	Boufféré - France	423 869 098	100,00	IG	X
Microcar GMBH	Willstatt Sand - Allemagne		100,00	IG	
Microcar Italia	Turin – Italie		99,97	IG	
O'Hara	Givrand - France	423 869 429	100,00	IG	X
O'Hara Vacances	Givrand - France	449 625 920	100,00	IG	X
European Yacht Brokerage	Nantes - France	422 067 223	100,00	IG	X
SGB Finance	Marcq en Baroeul - France	422 518 746	49,00	ME	
SCI Nautilus	Neuville en Ferrain - France	348 740 309	100,00	IG	

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Note 4 - Trésorerie et équivalent de trésorerie

En milliers d'euros	<i>28/02/2006</i>	<i>31/08/2005</i>
Valeurs mobilières de placement et intérêts courus	35 999	148 712
Disponibilités à l'actif	14 439	15 398
TRESORERIE et EQUIVALENT TRESORERIE	50 438	164 110

La trésorerie et les équivalents trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

La trésorerie nette se décompose comme suit :

En milliers d'euros	<i>28/02/2006</i>	<i>31/08/2005</i>
Valeurs mobilières de placement et intérêts courus	35 999	148 712
Disponibilités à l'actif	14 439	15 398
Concours bancaires et intérêts courus	(8 394)	(3 867)
TRESORERIE NETTE	42 044	160 243

Note 5 - Capitaux propres

Le capital social, entièrement libéré, se compose de 17 429 440 actions de 0,50 €.

Le nombre d'actions propres en circulation a évolué de la manière suivante :

	<i>Nombre</i>	<i>Valorisation en milliers d'euros</i>
Actions au 31/08/2005	882 070	26 327
Reclassement des actions propres rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité et stock options du 01/09/2005 - IAS32	184 500	5 245
Acquisitions de l'exercice	10 000	581
Cessions de l'exercice	(41 925)	(1 287)
Actions au 28/02/2006	1 034 645	30 866

Le Groupe applique la norme IAS 32 depuis le 1^{er} septembre 2005. En conséquence, les actions propres qui étaient auparavant présentées en valeurs mobilières de placement viennent en diminution des capitaux propres au 1^{er} septembre 2005.

Note 6 - Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/08/2005</i>	<i>Dot.</i>	<i>Reprise prov. utilisées</i>	<i>Reprise prov. non utilisées</i>	<i>Var. de change</i>	<i>28/02/2006</i>
Provisions non courantes	4 472	1 020	(976)	(4)		4 512
Prov. Médaille du Travail	863	51				914
Prov. Indemnités Départ en Retraite	5 682	224			2	5 908
Engagements envers le personnel	6 545	275			2	6 822
Passif d'impôts différés	423	416				839
Provisions pour garantie	7 838	1 295	(466)	(773)	40	7 934
Provisions pour risque de change	83	27	(83)			27
Total autres provisions	7 921	1 322	(549)	(773)	40	7 961
Total provisions	19 361	3 033	(1 525)	(777)	42	20 134

Les provisions non courantes sont essentiellement constituées des provisions pour litiges, procès en cours et risque fiscal.

Note 7 - Instruments financiers

Aucun instrument de gestion de taux d'intérêt n'est utilisé.

Afin de gérer son exposition aux risques de change découlant de son exploitation, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés simples, contrats de change à terme secs ou associés à des options de change (termes accumulateurs).

Pour cela, il ne s'engage qu'avec des partenaires bancaires de premier rang, limitant le risque de contrepartie.

Le groupe Bénéteau applique la comptabilité de couverture pour les instruments respectant les critères définis par la norme IAS 39. La variation qui porte sur la partie efficace de ces instruments est classée en capitaux propres.

Les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture sont les suivants :

- existence formelle et documentée d'une relation de couverture lors de la mise en place de l'instrument financier
- efficacité attendue de la couverture, pouvant être mesurée de façon fiable et démontrée tout au long de la relation de couverture déterminée initialement.

Pour les autres instruments dérivés, les pertes et gains représentatifs de la variation de valeur de marché à la date de clôture sont enregistrés en résultat, dans la ligne « autres charges financières ».

Au 28 février 2006, le portefeuille d'instruments financiers est le suivant

Nature	Volume	Date d'échéance	Juste Valeur (en k€)	Couverture au sens IFRS	Impact brut sur le résultat (en k€)	Impact brut sur les réserves (en k€)
Ventes à terme \$	8 403 k\$	entre mars et août 2006	-57	Oui	7	-64
Ventes à terme £	14 135 k£	entre mai et août 2006	-52	Oui	-36	-16
Achat à terme PLN	46 894 kpln	entre mars et août 2006	1 241	Oui	156	912
Vente à terme accumulateur en \$	entre 38 000 et 76 000 k\$	entre juin et juillet 2006	-95	Non	-95	0

Note 8 – Engagements

en K€	28/02/2006		
	récioproques	donnés	reçus
Cautions		368	943 (3)
Garanties	22 948 (1)	23 760 (2)	1 001 (4)
Garanties entreprises liées	14 746 (1)		
Total Groupe	37 694	24 129	1 944

- (1) Engagements liés aux contrats de financement des produits
- (2) Pour 13 016 K€ : engagements de restitution d'acomptes aux clients
Pour 8 214 K€ : engagement de réservation de locations de modules auprès des campings par O'Hara Vacances
Pour 2 376 K€ : garanties bancaires
Pour 154 K€ : autres engagements
- (3) Engagements de paiement par la banque des clients en cas de défaillance de ceux-ci
- (4) Pour 1 001 K€ : engagements de réservation de locations de modules par un tour opérateur

Note 9 - Information sectorielle

<i>1^{er} semestre 2005/06</i>	<i>Bateau</i>	<i>Autres éléments de réconciliation</i>	<i>Total</i>
Produits des activités ordinaires	273 861	45 007	318 868
Résultat opérationnel	18 752	1 689	20 441

<i>1^{er} semestre 2004/05</i>	<i>Bateau</i>	<i>Autres éléments de réconciliation</i>	<i>Total</i>
Produits des activités ordinaires	263 319	42 121	305 440
Résultat opérationnel	19 543	597	20 140

<i>Exercice 2004/05</i>	<i>Bateau</i>	<i>Autres éléments de réconciliation</i>	<i>Total</i>
Produits des activités ordinaires	685 050	89 085	774 135
Résultat opérationnel	91 813	1 793	93 606

Note 10 - Passage aux normes IFRS

Conformément aux préconisations des régulateurs boursiers, et notamment à la recommandation émise le 30 décembre 2003 par le Comité européen des régulateurs des marchés de valeurs mobilières, il est présenté ci-dessous des informations chiffrées relatives à l'exercice 2004/05 établies en normes IFRS.

Ces informations chiffrées ont été préparées conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, « *Première adoption des normes internationales d'information financière* », en appliquant le référentiel IFRS en vigueur au 1^{er} septembre 2004 telles qu'elles étaient publiées par l'IASB et adoptées par la Commission Européenne à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 sur les instruments financiers pour lesquelles l'option est offerte de ne les appliquer qu'à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} septembre 2005.

En revanche, dans la mesure où les états financiers de l'exercice clos le 31 août 2006 devront être préparés sur la base des normes et interprétations IFRS en vigueur à cette date, il est possible que les informations chiffrées relatives à l'exercice 2005 présentées en comparatif des comptes 2006 soient différentes de celles présentées ci-après.

10.1. Rapprochement des capitaux propres consolidés

Le rapprochement entre les capitaux propres établis selon les normes françaises et les capitaux propres établis selon les IFRS se présenterait comme suit, au 31 août 2005 et au 1^{er} septembre 2004.

en milliers d'euros	Note	31/08/2005	31/08/2004
Capitaux propres consolidés selon le RC 99-02		300 977	256 293
Elimination d'actifs incorporels	10.3.3.a	-470	-534
Annulation "comptes de régularisation"		-375	-517
Frais de développement des moules	10.3.3.a	3 118	2 594
Différence de valorisation des avantages au personnel	10.3.3.b	-1 832	-2 140
Autres		0	-227
Capitaux propres consolidés selon les normes IFRS		301 418	255 469

10.2. Rapprochement du résultat net consolidé

Le rapprochement entre le résultat net consolidé établi selon les normes françaises et le résultat net consolidé établi selon les normes IFRS, au titre de l'exercice 2004/05, se présenterait comme suit :

en milliers d'euros	Note	28/02/2005	31/08/2005
Résultat net consolidé selon le RC 99-02		14 645	63 895
Amortissement des incorporels non conservés en IFRS	10.3.3.a	32	64
Annulation "comptes de régularisation"		71	142
Frais de développement des moules	10.3.3.a	262	523
Provisions sur engagements sociaux	10.3.3.b	-130	-253
Stock options	10.3.3.c	-87	-173
Valorisation des instruments financiers		0	0
Autres			216
Résultat net consolidé selon les normes IFRS		14 793	64 414

10.3. Explication des principales différences

Les principales différences entre les normes françaises et les normes IFRS se détaillent comme suit :

10.3.1. Différences liées à IFRS 1 - Première adoption des normes internationales d'information financière.

La norme IFRS 1 traite des modalités de première application des IFRS. Cette norme offre aux « premiers adoptants » un certain nombre d'exceptions aux principes de totale rétroactivité dans l'application des IFRS. Les options retenues par Bénéteau sont les suivantes :

- Regroupements d'entreprises. IFRS 1 offre l'option de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition, soit le 1er septembre 2004. Le groupe a choisi cette option et les acquisitions d'entreprises intervenues avant cette date n'ont pas été retraitées dans le bilan IFRS d'ouverture.
- Actifs corporels et incorporels. Le groupe Bénéteau a choisi de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à évaluer au 1er septembre 2004 certaines immobilisations corporelles et incorporelles à leur juste valeur à cette date. Les immobilisations sont présentées en valeur historique.
- Ecart de conversion : Dans le cadre de la première application des normes IFRS, le groupe a fait le choix de la remise à zéro des écarts de conversion relatifs à la consolidation des filiales en devise étrangère.

IAS 32 ET IAS 39 : Les normes IAS 32 et IAS 39 sont applicables pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2005. La société Bénéteau a choisi de ne pas appliquer ces normes de manière anticipée. Ainsi, les états financiers au 31 août 2004, au 28 février 2005 et au 31 août 2005 ne sont pas impactés par l'application de ces normes.

L'impact sur les capitaux propres consolidés au 1^{er} septembre 2005 ont été :

- juste valeur des instruments financiers 638 K€
- reclassement des actions propres -5 245 K€

10.3.2. Différences de présentation

a. Chiffre d'affaires

En application de l'IAS 18, *les produits des activités ordinaires* sont les entrées brutes d'avantages économiques intervenues au cours de l'exercice dans le cadre de son activité ordinaire pour son propre compte. Les montants collectés pour le compte de tiers ne sont pas des avantages économiques qui vont à la société. Les commissions et le transport sur ventes sont retraités.

Par ailleurs, certains coûts liés aux prestations commerciales ainsi que les escomptes de règlement doivent venir en diminution du chiffre d'affaires.

<i>En milliers d'euros</i>	<i>28/02/2005</i>	<i>31/08/2005</i>
Chiffre d'affaires 99-02	314 890	799 190
Commissions	(2 643)	(9 381)
Transport	(5 401)	(12 101)
Escompte	(1 406)	(3 573)
Chiffre d'affaires normes IFRS	305 440	774 135

b. Présentation du résultat financier

Le résultat financier est désormais ventilé entre :

- le coût de l'endettement financier net incluant les produits de la trésorerie
- les autres charges et produits financiers

c. Présentation des éléments exceptionnels

Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les éléments exceptionnels sont exclus du résultat opérationnel et présentés sur une ligne séparée du compte de résultat.

En normes IFRS, les opérations non récurrentes sont des éléments peu nombreux et qui correspondent à des événements peu fréquents.

Ces éléments ont été inclus dans le résultat opérationnel total, sur la ligne « autres produits et charges opérationnels ». En 2004/2005, cette dernière est principalement constituée de dons pour la Fondation Bénéteau pour 2.9 millions d'euros.

d. Présentation du bilan consolidé

Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, le bilan consolidé est présenté dans l'ordre de liquidité des actifs et passifs. En application d'IAS 1, Présentation des états financiers, les actifs et passifs doivent être présentés séparément selon qu'il s'agit d'éléments courants ou non courants.

e. Impôts différés

Dans les comptes consolidés établis selon les normes IFRS, les impôts différés doivent être classés en éléments non courants et présentés sur une ligne distincte du bilan consolidé.

10.3.3. Autres différences

a. Immobilisations incorporelles

Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les fonds de commerce constituent des actifs identifiables, lesquels sont reflétés sur la ligne « Autres immobilisations incorporelles nettes » du bilan consolidé.

Les immobilisations incorporelles qui figuraient dans les états financiers 99-02 et qui ne répondent pas à la définition d'un actif selon la norme IAS 38 ont été retraitées par les capitaux propres.

Par ailleurs, la norme IAS 38 demande à ce que les frais de développement soient inscrits à l'actif du bilan lorsqu'ils respectent certaines conditions. Dans le groupe Bénéteau, les frais de développement ainsi recensés sont ceux qui concourent à la réalisation des moules. Ils s'élèvent au 1^{er} septembre 2004 à 4 millions d'euros et sont présentés au bilan avec les moules auxquels ils se rattachent et amortis sur les mêmes durées que ces derniers.

L'incidence sur le résultat 2004/2005 est de +0.8 millions d'euros correspondant à la capitalisation des frais de développement de l'exercice (+3.5 millions d'euros) diminués des dotations aux amortissements des frais de développement antérieurement capitalisés (-2.7 millions d'euros).

b. Avantages sociaux

En appliquant la norme IAS 19, le groupe a procédé au recalcul de l'engagement de départ à la retraite selon la méthode des unités de crédit projetées, tout en gardant les principales hypothèses de taux (actualisation, turnover, évolution des salaires). L'incidence sur la provision pour indemnités de départ en retraite est de 2,4 M€ au 1^{er} septembre 2004 et de 0,4 M€ sur le résultat 2004/2005.

L'engagement relatif aux médailles du travail a été constaté pour la première fois durant l'exercice 2004/2005 dans les comptes consolidés en normes françaises. L'application des normes IFRS entraîne de ce fait une incidence sur les capitaux propres d'ouverture (01/09/04) uniquement.

c. Rémunérations en actions

En application d'IFRS 2, Paiement fondés sur des actions, les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice pour les salariés. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par un actuinaire.

L'application d'IFRS 2 n'a aucun impact sur le bilan consolidé ni sur les capitaux propres du Groupe. Le montant total de la charge constatée en 2004/05 au titre d'options d'achat d'actions s'élève à 173 K€. Cette charge a pour contrepartie une variation des capitaux propres pour un montant identique.

RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE

Exercice 2005 - 2006

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 318,9 millions d'euros contre 305,4 millions d'euros l'an passé, soit une hausse de 4,4 %. A taux de change constant, le chiffre d'affaires s'élève à 316,6 millions d'euros, soit une progression de 3,7 %.

Le résultat opérationnel atteint 20,4 millions d'euros, en progression de 1,5 % par rapport à l'année dernière.

Le résultat net consolidé ressort à 14,7 millions d'euros contre 14,8 millions l'an passé.

Les résultats du premier semestre s'inscrivent dans le cadre des objectifs annuels de l'exercice 2005-2006 communiqués début février 2006 aux analystes financiers : croissance du chiffre d'affaires de 3 à 5% ; résultat net prévisionnel compris entre 64 et 67 millions d'euros.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'EXAMEN LIMITE DES COMPTES SEMESTRIELS

Période du 1^{er} septembre 2005 au 28 février 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes semestriels consolidés de la société Bénéteau S.A., relatifs à la période du 1^{er} septembre 2005 au 28 février 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005 – 2006, les comptes semestriels consolidés ont été préparés pour la première fois en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne, sous la forme de comptes intermédiaires tels que définis dans le règlement général de l'AMF. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 – 2005 et au premier semestre 2004 – 2005 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés au regard d'une part, des règles de présentation et d'information applicables en France et, d'autre part, des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne, tels que décrits dans les notes annexes.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 2.2 de l'annexe qui expose les options retenues, conformes à la position de l'AMF, pour la présentation des comptes semestriels consolidés, qui n'incluent pas toutes les informations de l'annexe exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation,
- la note préambule de l'annexe qui expose les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 août 2006 et dans les comptes consolidés semestriels au 28 février 2007 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Nantes et La Roche sur Yon, le 31 mai 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Atlantique Révision Conseil - A.R.C.

Franck Noël
Associé

Jacques Delpech
Associé